

Devenir EXPERT EN SERTISSAGE



GRÂCE AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

CF
CQ

BJOC

Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie
et Activités Connexes



BRANCHE PROFESSIONNELLE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVREURIE, CADEAU

Le CQP : conçu par les professionnels pour les professionnels

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) est délivré par une branche professionnelle. Il atteste d'une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.

L'expert en sertissage

enserme des éléments (pierres, perles, pièces, ...) sur une pièce de bijouterie/joaillerie en utilisant les techniques de sertis appropriées, en respectant l'ensemble de la gamme de production, le cahier des charges d'élaboration et les critères de qualité.

Les compétences évaluées

Le CQP expert en sertissage se compose de 4 activités :

- 1] Préparer et organiser le travail de sertissage d'un bijou au niveau des moyens et des procédés (connaissance des pierres, ...)
- 2] Appliquer et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques
- 3] Réaliser le sertissage d'un bijou en appliquant les procédés adéquats
- 4] Communiquer avec ses interlocuteurs internes et externes et formaliser la veille technique et esthétique

Ses atouts

Pour les salariés et futurs salariés

- Obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- Faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- Développer de nouvelles compétences, grâce à un parcours de formation adapté

Pour les entreprises

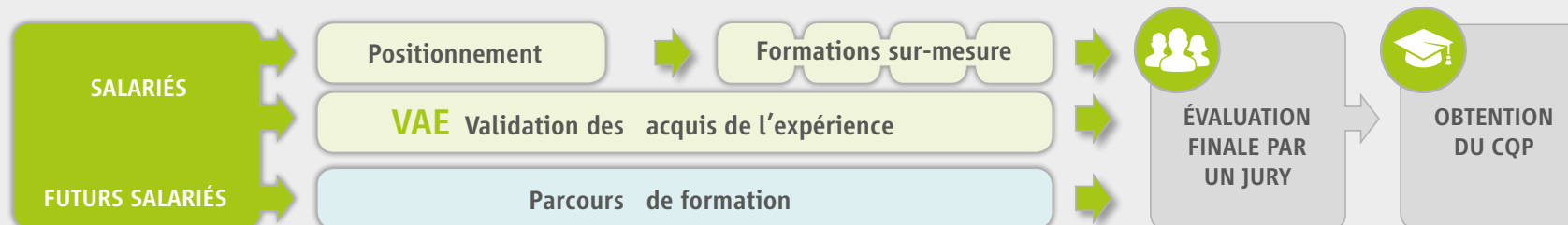
- Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- Fidéliser et motiver les salariés

Qui peut obtenir le CQP ?

- Les salariés en activité
- Les demandeurs d'emploi

Un parcours de formation sur-mesure

Le parcours alterne périodes en organisme de formation et en entreprise.



Questions-réponses



Je suis chef d'entreprise, quel est l'intérêt pour mes salariés ?

Le CQP a été conçu par des professionnels et répond aux besoins opérationnels des entreprises. Il permet de fidéliser et motiver les salariés en reconnaissant leurs compétences ou en les faisant monter en compétences dans le cadre d'une mobilité interne. Il peut également permettre de recruter de nouveaux salariés.



Je suis salariée, pourquoi obtenir le CQP ?

Vous travaillez depuis plusieurs années et souhaitez faire reconnaître officiellement vos compétences ?
Vous désirez évoluer dans votre poste, votre entreprise et acquérir de nouvelles compétences ?
Le CQP est fait pour vous !

Le secteur de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, cadeau en bref

▶ 9 000 salariés

▶ 3 000 entreprises

CONTACT UTILE : FFBJOC (Fédération française de la Bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, du cadeau, des perles et des activités qui s'y rattachent). **01 40 26 98 00**

